

REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Département du NORD  
Arrondissement de Valenciennes

-----  
Délibération du Conseil Municipal de la ville  
d'HERGNIES

-----  
Séance du 11 avril 2024

-----  
Délibération n° 2024-020

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle André Malraux, à 19 heures 00, sous la Présidence de Monsieur Jacques SCHNEIDER, Maire.

**Présents :**

Marie-Claude BAILLEUL, Bernard BOURLET, Françoise GRARD, Jean DANGLETERRE, Bruno KOPCZYNSKI, Abel MERCIER – Adjoint  
Maurice DENIS, Alain BLANCHART, Pasquale CARIDI, Dominique LAMBERT, Frédéric VINCHENT, Didier GODMEZ, Séverine CLEMENT, Cédric WAWRZYNIAC, Séverine STIEVET, Sandrine DUMONT, Virginie VAN VOOREN, Betty VREVIN (arrivée à 19h28 à compter de la délibération n°2024-010) – Conseillers Municipaux

**Absents ayant donné pouvoir :**

Chantal DOULIEZ qui donne pouvoir à Bruno KOPCZYNSKI  
Anne VILLAIN qui donne pouvoir à Françoise GRARD  
Corinne DERNONCOURT qui donne pouvoir à Cédric WAWRZYNIAC  
Laurent SIGUOIRT qui donne pouvoir à Abel MERCIER  
Antoine RICHARD qui donne pouvoir à Virginie VAN VOOREN  
Christelle GALLIEZ qui donne pouvoir à Marie-Claude BAILLEUL

**Absentes :**

Marie-Pierre SLATKOVIE  
Julie DI-CRISTINA

**A été nommée secrétaire de séance :** Dominique LAMBERT

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de présents : 19

Qui ont pris part à la délibération : 25

Date de la convocation : 05 avril 2024

**Objet : Budget communal : présentation et approbation du Budget Primitif 2024**

Il est présenté au Conseil Municipal les grandes lignes du budget primitif de la commune pour 2024 en vue de son approbation.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et L 2312-2,*

*Vu la délibération n°2022-079 en date du 14 décembre 2022 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et ses annexes (dont RBF « Règlement Budgétaire et Financier »),*

*Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté et débattu lors du Conseil Municipal du 18 mars 2024,*

*Vu la transmission du projet de BP 2024 aux membres du Conseil Municipal le 29/03/2024 (formalité M57),*

*Vu les commissions finances du 11 mars et du 26 mars 2024,*

*Vu les commissions thématiques du 1<sup>er</sup> trimestre 2024,*

*Considérant qu'au regard de la nomenclature M57, le calcul d'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation est désormais au prorata temporis,*

*Considérant que la nomenclature M57 permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;*

La proposition de budget primitif 2024 est transmise en annexe.

**Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2024 dont les montants sont les suivants :**

<b>- en section de fonctionnement</b>	
<b>tant en recettes qu'en dépenses :</b>	<b>5 490 761,70 €</b>
<b>- en section d'investissement</b>	
<b>tant en recettes qu'en dépenses :</b>	<b>2 988 252,68 €</b>
(dont 265 194,85 € de RAR dépenses 2023 et 51 062 € de RAR recettes 2023)	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
DECIDE  
A l'unanimité par 25 voix pour,

- **De voter au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ET au niveau du chapitre avec les chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement selon le budget primitif 2024 joint en annexe,**
- **D'approuver le principe de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,**
- **D'approuver le budget primitif 2024 de la commune.**

Fait en séance les jour, mois et an que dessus  
Suivent les signatures  
Pour copie conforme

Le Maire

Jacques SCHNEIDER

Acte rendu exécutoire compte tenu de la :  
- Transmission au contrôle de légalité le : 23/04/2024  
- Publication sur le site internet de la ville le : 23/04/2024